

La loi du drame

Le monde se partage volontiers entre victimes et fraudeurs. Souvent les mêmes, au gré des intérêts et des couleurs politiques. La distinction fait mouche, elle décape les enjeux. On dramatise des situations embrouillées, on personnalise des questions insolubles. On tire un trait grossier sur le profil tourmenté d'une histoire ou d'un événement. La communication, instantanée et directe, est à ce prix. Il s'agit de frapper l'opinion publique afin qu'elle s'exprime dans l'interactivité ambiante. Le spectacle se joue tous les jours. Radio, télévision, Internet, presse, téléphonie mobile balisent la scène d'un échange permanent où pour exister il faut trancher, scandaliser, parler vrai. Ainsi les difficultés financières de l'assurance invalidité (AI) se résument au pugilat entre les défenseurs des laissés-pour-compte et les chasseurs d'abus. Les uns diabolisent une poignée de profiteurs qui vident les caisses. Les autres accusent la sécurité sociale de produire de nouveaux pauvres. L'agriculture connaît le même sort. D'une part, on attaque les subventions dont bénéficie un lobby bien représenté à Berne. De l'autre, on pleure la disparition de fermes et de paysans bientôt balayés par la mondialisation montante. Quant aux chômeurs et aux requérants d'asile, ils sont réduits au rôle de parias, tour à tour coupables ou innocents. Otages d'une image factice à mille lieues des réalités dans lesquelles ils se

débattent et ils vivent, ni martyrs ni escrocs professionnels.

Le face à face entre les victimes et les abuseurs, mis en scène sur les écrans de télévisions et dans les cafés du commerce, véhicule deux visions antagonistes et spéculaires. Pour l'une, l'abuseur détourne à son avantage les engrenages du système. Pour l'autre, la victime se morfond à la merci d'un appareil tout-puissant. La dramaturgie des extrêmes excite les envies d'interventions musclées, immédiates, autoritaires. Tout le contraire des temps longs et complexes de la politique qui aurait tort de prêter l'oreille aux sirènes populistes.

Or, sans oublier les rapports de forces et les intérêts particuliers qui s'affrontent pour imposer leur suprématie, l'État ne complot pas contre les chômeurs ou les rentiers AI, qui, de leur côté, ne conspirent pas à ses dépens. Le jeu démocratique vit de combats et de négociations, d'alliances et de ruptures dans la lumière claire obscure des compromis. Il y a bel et bien des gagnants et des perdants. Mais pas d'abuseurs ni des victimes. Les battus d'un jour poursuivent la lutte le lendemain. Une nouvelle confrontation a lieu. Un autre camp peut l'emporter. C'est pourquoi la politique et les lois qui en découlent perdent leur pouvoir d'intégration quand elles cèdent à la tentation du drame, à la séduction du noir et blanc, aux faux-semblants de l'exception. Elles génèrent l'exclusion et le ressentiment au lieu de la reconnaissance et le respect du droit de chacun. MD

Dans ce numéro

Les caisses de pension des grandes entreprises souffrent d'une politique d'embauche généreuse.
Lire en page 2

Un initiative veut bannir la prescription des délits à caractère sexuel sur les enfants.
Lire en page 3

24 heures devient le grand quotidien vaudois.
Lire en page 4

La social-démocratie allemande dans la tourmente des réformes sociales.
Lire en page 5

Forum: l'allocation universelle est une idée d'avenir.
Lire en page 6 et 7

Le vice et la vertu

Les caisses de pension des grandes entreprises, les CFF notamment, font les frais aujourd'hui d'une politique d'embauche généreuse.

Ainsi les Chemins de fer fédéraux (CFF) sont dans les chiffres rouges; ils ont été contraints de provisionner 72,5 millions de francs pour leur caisse de pension. Le taux de couverture est de 84,9% à la fin de 2003, mais le nombre de retraités est supérieur au nombre de cotisants! Les syndicats (SEV) et la direction des CFF souhaitent transférer à la caisse fédérale la charge des anciennes rentes, celles des agents partis avant le changement de statut du début 2001 et qui devraient être considérés comme des rentiers de la Confédération.

Pour les grandes entreprises traditionnelles, occupant une main d'œuvre importante et

stable, ce qui est le cas des CFF, la situation des caisses de pensions devient totalement inextricable. Ces sociétés ont généralement embauché en masse dans les années cinquante et soixante des salariés qui y sont restés jusqu'à la retraite.

Aux États-Unis, la situation est étrangement semblable dans l'industrie automobile où l'on embauchait à vie ou presque. Le fonds de pension de Ford a un trou de 14,5 milliards de dollars et celui de General Motors est de 25,4 milliards. Cette dernière entreprise vient d'annoncer une émission obligataire de 10 milliards de dollars pour combler le déficit de sa caisse. Le besoin de financement est de 3 milliards par

année. La presse économique américaine a pu dire que General Motors n'est plus une entreprise de l'automobile, mais une caisse de pension qui fabrique des voitures pour payer des rentes aux retraités.

Des rentiers en nombre

Bien sûr les deux situations ne sont pas comparables. Les caisses helvétiques, fort heureusement, sont bien encadrées par la loi et ne peuvent, comme aux USA, investir massivement en bourse, mais la loi d'airain de la démographie est la même dans les deux cas. Des entreprises qui se sont voulues «responsables» face à l'avenir de leurs salariés se retrouvent aujourd'hui piégées par le

poids écrasant du nombre de leurs pensionnés.

Naturellement, cette question ne se pose pas pour les entreprises financières ou pour le secteur des technologies de pointe dont le personnel est généralement beaucoup plus jeune. En fait, la notion de solidarité n'existe pas dans l'univers du deuxième pilier. Chacun joue sa partition. Il n'existe pas de mécanisme équivalent à celui de la «réassurance». Il faudra pourtant bien un jour introduire un mécanisme de compensation afin de cesser de récompenser le vice - les entreprises qui n'emploient que des jeunes vite jetables - et de pénaliser la vertu - les entreprises qui ont joué le jeu de l'emploi à long terme. *fg*

L'école enfantine fédérale

Pour sa course d'école personnelle, Pascal Couchepin a choisi le thème de la politique familiale. Comment améliorer le taux de fécondité des Suissesses sans qu'elles renoncent à une vie professionnelle? Fidèles à ses lectures et à ses enthousiasmes de jeunesse pour le *Manifeste radical* de Jean-Jacques Servan-Schreiber et Michel Albert (1970), il a recommandé une préscolarisation avancée et généralisée, dès l'âge de 3-4 ans. «L'environnement initial, disait le Manifeste, est le lieu stratégique du point de vue de l'accomplissement humain, c'est là qu'il faut tout mettre en œuvre.» Double avantage: la scolarisation précoce libère la mère qui peut garder le contact avec la vie professionnelle et donne à l'enfant une «première chance» lors des années décisives pour sa formation.

Un bémol toutefois. Les cantons sont seuls responsables de l'école enfantine et primaire. L'abaissement de l'âge de la prise en charge scolaire est coûteux. En ont-ils dans la conjoncture actuelle les moyens? D'autre part la corrélation entre la scolarisation précoce et le développement des compétences n'est pas automatique (voir l'enquête Pisa). Les résultats dépendent de la qualité de l'encadrement, des effectifs de classe, etc. Or Pascal Couchepin n'est pas un simple publiciste qui disserterait sur le rôle des crèches, des garderies et de l'école enfantine. Il est, dans les limites constitutionnelles, le premier responsable national sur ces sujets. Pas un brasseur d'idées, mais un homme politique. Son devoir est d'agir, de faire ce qui est possible, d'imprimer une orientation. A défaut, il n'y a que mousse médiatique. Faut-il encore, complaisamment, relayer des propos qui ne correspondent à aucun projet politique concret? *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Jérôme Meizoz
Jean Christophe Schwaab (jcs)
Albert Tille (at)

Forum:
Bridget Domen, Bien.Suisse

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40

E-mail
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La prescription en sursis

Une initiative populaire souhaite bannir la prescription pour les délits à caractère sexuel commis sur les enfants. Cette mesure, malgré la sympathie qu'elle suscite, risque de rester sans effet avec des coûts sociaux et financiers en augmentation.

L'initiative sur «l'internement à vie des délinquants sexuels et particulièrement dangereux» fait des émules. L'association «Marche blanche» commence à récolter des signatures pour que l'imprescriptibilité des actes à caractère sexuel ou pornographique commis sur des enfants soit inscrite dans la Constitution.

La prescription, l'une des notions les plus débattues en droit pénal, repose sur plusieurs idées. Avec le temps, les preuves s'effacent et la mémoire des témoins s'altère. L'effet de la peine sur la personne de l'auteur n'a plus sa raison d'être des décennies après les faits. Même l'intérêt public à la punition s'effrite avec les années. La loi fixe donc un délai au-delà duquel l'autorité ne poursuit plus les coupables. Reste que la prescription peut susciter malaise et incompréhension lorsqu'un délinquant en bénéficie. D'ailleurs, les délais de prescription de certaines infractions viennent d'augmenter: l'assassinat se prescrit par trente ans et non plus vingt, depuis une révision du Code pénal entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2002.

L'illusion d'une loi plus dure

Quant aux actes d'ordre sexuel avec des enfants - notamment visés par les auteurs de l'initiative - le délai de prescription est passé, depuis 1992, de cinq ans à une durée d'au moins quinze (cf. encadré). Le législateur a donc déjà largement tenu compte des préoccupations exprimées par les initiants. L'initiative pourrait d'ailleurs aboutir à des résultats discutables: le téléchargement d'une image pédophile sur Internet serait un délit imprescriptible, tandis qu'une prise d'otages serait prescrite après trente ans.

L'imprescriptibilité est actuellement réservée à des délits très particuliers, comme les crimes contre l'humanité. En voulant l'étendre à des infractions de droit commun, l'initiative donne un mauvais signal. On laisserait ainsi croire que l'adoption d'une règle plus dure permettra de lutter efficace-

ment contre la délinquance sexuelle dont sont victimes les enfants. Tel n'est pas le cas: un délai de prescription plus ou moins long ne joue pratiquement aucun rôle au moment du passage à l'acte d'un délinquant. Les procès qui pourraient survenir des décennies après les faits poseraient des questions délicates, notamment en matière de preuve. En outre, l'adoption de l'initiative conférerait une certaine légitimité aux partisans d'une politique plus répressive en matière de lutte contre la délinquance dans d'autres domaines. Ces mesures se traduisent à l'arrivée par une augmentation de la population carcérale, avec les coûts financiers et sociaux que cela suppose. Tous les signataires de l'initiative seront-ils prêts à en payer le prix?

Les auteurs de l'initiative bénéficient d'un large appui des forces politiques puisque représentants de l'UDC (Oskar Freysinger) et du PS (Pierre Tillmanns) se mêlent dans son comité. Elle paraît donc promise à un aussi «bel» avenir que la récente initiative sur l'internement à vie des délinquants. A moins qu'un débat serein puisse avoir lieu sur ce thème sensible. *ad*

Le délai de prescription en matière d'actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 CP) a déjà fait l'objet de trois modifications législatives récentes. Il faut rappeler que cette infraction particulière concerne les actes où il n'est fait usage ni de violence ni de contrainte (l'initiative concerne aussi cette infraction mais pas seulement):

- Révision du 21 juin 1991, acceptée en votation populaire le 17 mai 1992: le délai de prescription passe de dix à cinq ans;
- Révision du 21 mars 1997: le délai de prescription de dix ans est rétabli;
- loi fédérale du 13 décembre 2002: délai de prescription de quinze ans; en outre, la prescription ne peut pas être acquiesse avant que la victime ait 25 ans (art. 70 du Code pénal).

Les comparaisons intercantionales

L'émulation sans issue

Une des raisons d'être du fédéralisme, c'est d'être un champ permanent d'expérimentation. Certains cantons savent innover et leur réussite est mesurable. D'autres ont appris, financièrement, à faire plus avec moins. Dans un essai sur les finances vaudoises, le Centre patronal vaudois demande une utilisation systématique des comparaisons intercantionales. Ce n'est pas une idée neuve. En 1992, le groupe de travail chargé d'examiner le réexamen des tâches et du fonctionnement de l'État demandait

que ces comparaisons soient approfondies, que la collaboration des cantons soit intensifiée sur cet objet; que des programmes nationaux de recherche y soient consacrés.

Mais ce travail systématique semble se heurter à des résistances diffuses. La principale donnée aujourd'hui encore disponible est le coût par habitant de telle ou telle tâche publique (éducation, santé). Elle fait apparaître des divergences qui incitent à en savoir plus: comment font les meilleurs? Mais la piste s'arrête là. *ag*

Du bon usage de sa position dominante

24 heures qui absorbe deux quotidiens locaux organise avec soin l'occupation médiatique du territoire vaudois. Evaluons les conséquences du renforcement d'une position dominante qui a reçu la bénédiction de la Commission de la concurrence.

Dans six mois, la valeureuse *Feuille d'Avis de Lausanne* fondée en 1762 aura éliminé ses deux anciens petits concurrents, *La Presse* de l'est et du nord vaudois. Un journal unique verra le jour, mais diversifié en quatre éditions régionales. Nous étions de ceux (DP n°1543, du 10 janvier 2003)

qui pensaient qu'une reprise des deux titres de l'éditeur Corbaz par le français Hersant permettrait la création d'un nouveau groupe en Suisse romande et enrichirait la diversité de la presse. La Commission de la concurrence n'a pas permis l'opération et a donné son feu vert à l'acquisition par Edipresse. Dans une interprétation de la loi qui lui est propre, la Comco a jugé qu'il n'était pas de sa compétence de veiller sur la diversité de la presse en se contentant de la liberté de choix des annonceurs. Dont acte.

Ceci dit, il faut reconnaître que le grand éditeur lausannois pourrait faire un moins bon usage de sa puissance.

Logique économique

Les difficultés de la presse ne peuvent pas être ignorées. Les petites feuilles locales aux rédactions squelettiques ou inexistantes parviennent à survivre, voire à prospérer. En re-

vanche, les titres plus ambitieux qui veulent être des journaux complets peinent à vivre dans des régions trop restreintes. Le regroupement des forces prévu par le nouveau *24 heures* répond à la logique économique. Les annonceurs locaux trouveront place, vraisemblablement à des tarifs équivalents, dans les pages décentralisées. Le revenu publicitaire, qui fait l'essentiel de la santé d'un journal, sera sauve-

gardé malgré la disparition de deux titres.

Exit donc *La Presse Riviera Chablais* et *La Presse Nord vaudois*. Ces deux quotidiens donnent une information régionale très dense. Pour le reste, ils se contentent seulement de résumer les nouvelles d'agences et ne participent pas à la diversification de l'opinion. Avec sa formule de quatre rédactions et éditions décentralisées, le nouveau grand journal conservera l'atout de proximité. Il apportera aux lecteurs de *La Presse* des informations cantonales, nationales et internationales beaucoup plus riches. L'éditeur espère ainsi conserver les

lecteurs malgré la nostalgie des anciens titres.

La fusion se fera en maintenant tous les emplois. Les journalistes sont évidemment satisfaits, d'autant plus qu'ils bénéficieront tous des conditions salariales d'Edipresse. Elles sont supérieures aux normes de la convention collective de la profession que respectait, avec peine, l'ancien éditeur. Mais une crainte récurrente traîne dans la rédaction de *24 heures*. Le renforcement de l'information locale se ferait au détriment des autres secteurs. La grande information serait laissée au journal *Le Temps* dont Edipresse détient une large participation. at

24 heures

LA PRESSE
Riviera Chablais

LA PRESSE
Nord Vaudois

La carte des régions

Edipresse a choisi: les titres régionaux deviendront des cahiers régionaux à l'intérieur d'un seul journal, *24 heures* couvrant l'ensemble du canton.

Deux remarques. Intéressant d'observer le découpage des régions. Ainsi Moudon a été rattaché à Lausanne. Or le district s'interroge sur sa vocation: est-il broyard ou appartient-il à la couronne lausannoise? La refonte des districts décidée par la Constituante exigera un choix. *24 heures* a tranché en ce qui concerne la diffusion des cahiers régionaux, mais on ignore sur la base de quels critères.

La disparition des deux quotidiens régionaux (*Nord vaudois* et *Riviera*) renforce la position dominante de *24 heures* dans l'ensemble du canton et, même si l'on tient compte du *Temps* et du *Courrier*, son rôle dans la politique vaudoise. L'incontestable ouverture du journal à la diversité des opinions (invités, courrier des lecteurs) ne doit pas occulter le constat qu'il sera le principal relayeur des faits de la politique vaudoise, du travail du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Cette responsabilité impliquerait que l'équipe rédactionnelle (politique vaudoise) soit étoffée et qu'une charte rédactionnelle soit mise au point. Elle préciserait les obligations liées à la position dominante. Elle devrait être rendue publique. Mais la presse n'aime guère être transparente sur son propre fonctionnement. Ce serait pourtant l'occasion d'innover et de marquer sans superbe ce nouveau rôle cantonal. ag

Social-démocratie et syndicats : la rupture

Les réformes sociales entreprises par Gerhard Schröder l'éloignent des syndicats et poussent les travailleurs dans la rue. L'hégémonie du SPD sur la gauche semble en péril.

En Allemagne, le débat fait rage entre partisans et adversaires des projets du gouvernement rouge-vert «agenda 2010» et «Hartz IV» (du nom de son auteur Peter Hartz, chef du personnel chez Volkswagen). Ces projets, qui font rêver bien des chefs de gouvernement libéraux, visent à ramener la République fédérale sur le chemin de la croissance économique. Il s'agit de flexibiliser le travail, de baisser les impôts et de réduire les prestations sociales, avant tout les retraites, l'assurance maladie et l'assurance chômage.

La révision de cette dernière est particulièrement dure : les chômeurs seront forcés d'accepter presque n'importe quel emploi, sous peine de voir leurs indemnités fortement réduites, si ce n'est complètement supprimées. Si ces plans sont salués par l'opposition démocrate-chré-

tienne (CDU/CSU, qui aimerait toutefois les durcir encore) et acceptés sans broncher par les Verts, partenaire minoritaire du gouvernement, ils ont suscité un début de polémique au sein du parti social-démocrate (SPD), le parti du chancelier Gerhard Schröder. En effet, bien des membres du SPD, et notamment de son aile proche des syndicats, ont qualifié ces mesures d'antisociales. Mais le chancelier a mis tout son poids dans le débat et fait de l'acceptation de ces réformes par son parti une question de confiance. Finalement, le SPD a soutenu l'«agenda 2010» et «Hartz IV». Mal lui en a pris.

Grogne populaire

Au sein de la population, ces mesures ont été très mal accueillies. Tout d'abord dans l'ancienne Allemagne de l'Est, où la crise économique

est beaucoup plus profonde qu'à l'Ouest. C'est notamment la réduction de la protection contre le chômage qui a mis le feu aux poudres : la population est descendue dans la rue, dans le cadre de nouvelles «manifestations du lundi» (du nom des manifestations populaires qui accélèrent la chute de l'ancien État communiste et qui avaient lieu le lundi soir dans de nombreuses villes est-allemandes). Peu à peu, celles-ci se sont aussi étendues à l'Ouest. La contestation s'est également traduite dans les urnes. Le SPD a perdu ses bastions ouvriers les uns après les autres lors d'élections locales et a été humilié lors des élections européennes. Bon nombre de ses anciens électeurs se sont tournés vers l'abstention (car ils savent bien que la CDU/CSU ne propose guère mieux, si ce n'est pire) ou vers des partis extrémistes comme les néo-nazis ou les communistes réformés (successeurs du parti unique de l'Est).

Mais surtout, le SPD a totalement perdu le soutien des syndicats. Alors que de nombreux dirigeants de ces derniers sont membres du SPD (et vice-versa), la rupture est désormais consommée entre gouvernement et organisations des travailleurs, qui n'ont pas accepté ces réformes libérales. Le puissant syndicat de la métallurgie IG-Metall a même lancé l'«Arbeitnehmerbegehren» (*demande des travailleurs*), catalogue de contre-propositions à l'«agenda 2010» et «Hartz IV», désavouant ainsi frontalement un gouvernement qui aurait pourtant dû être proche des travailleurs. Les syndicats ont également piloté la création de «Für Arbeit und Soziale Gerechtigkeit» (*Pour le travail et la justice sociale*), association composée de nombreux membres du SPD et qui soutient les revendications syndicales. Pour le moment, ce n'est pas un parti politique, mais des sondages la créditent déjà d'intentions de vote non négligeables. Coupée des syndicats, la social-démocratie allemande est en péril. Péril qui ne sera que plus grand si elle persiste dans ses positions libérales. *jcs*

Liens Internet (en allemand uniquement) :
www.arbeitnehmerbegehren.de
www.agenda2010.de

Variations fantasmagiques sur le temps de travail

Il y a peu encore, la réduction du temps de travail apparaissait comme le remède de bon sens contre la montée du chômage. Si les actifs travaillent moins, ils font de la place aux chômeurs sur le marché du travail. On sait que l'application de ce raisonnement arithmétique simple peut produire des effets positifs dans le cadre d'une entreprise particulière : Volkswagen en Allemagne et Swisscom, entre autres, en ont apporté la preuve. Mais à l'échelle d'une économie nationale, ce qui paraît de bon sens se révèle illusoire : le volume de production et celui du travail nécessaire dépendent de multiples facteurs. Et aucune étude sérieuse n'a pu établir une corrélation entre la durée du travail et le taux de chômage. Parmi les pays besogneux, on trouve aussi bien des premiers de classe en matière de chômage - la Suisse et les États-Unis par exemple - que des mauvais élèves comme la Grèce. Et un temps de travail réduit peut se conjuguer aussi bien avec un taux de chômage élevé - Allemagne et France - qu'avec un taux bas - Pays-Bas, Norvège.

Aujourd'hui, l'augmentation de la durée du travail - avec un salaire inchangé - est prônée par certains comme le nouveau remède apte à sauvegarder l'emploi. En Allemagne, plusieurs entreprises ont conclu des accords dans ce sens avec le personnel, de manière à abaisser les coûts de production pour rester concurrentielles et la France semble vouloir suivre ponctuellement cet exemple. Une réduction des coûts peut temporairement sauver une entreprise. Mais cette solution n'est pas non plus applicable à large échelle. Elle ne remplace pas une certaine souplesse du marché du travail, où notamment le niveau des salaires reflète la productivité. Ce n'est pas un hasard si cette pseudo solution est appliquée - marginalement encore - dans les deux pays européens qui se distinguent par la rigidité de leur marché du travail. Aussi les quelques voix patronales helvétiques qui ont évoqué la possibilité d'imiter nos deux voisins font preuve d'une méconnaissance crasse des conditions-cadre de notre économie. *jd*

Une idée simple pour la Suisse :

Bridget Dommen

Membre de l'association BIEN-Suisse

Le système de sécurité sociale du XX^e siècle a été basé sur des phases de vie bien distinctes: enfance/formation, travail, retraite. Cette chronologie ne correspond plus au monde contemporain. La formation continue, le travail des femmes, l'allongement de l'espérance de vie, les modes nouveaux de travail (précaire, gris, noir) et de vie en ménage chamboulent le schéma à tel point que beaucoup de personnes sont insuffisamment, ou pas du tout, protégées. Il devient urgent d'adopter des solutions assurant la sécurité économique pour tous et dans toute circonstance.

Un revenu pour tous sans condition

Depuis 1980, le Basic Income European Network (BIEN) avance l'idée d'un revenu de montant égal versé à toute personne individuellement, sans condition (www.basicincome.org). En 2002, l'association BIEN-Suisse reprend le flambeau comme contribution au débat sur l'avenir de la sécurité sociale en

Suisse. Il s'agit d'un revenu de base universel, attribué à toute personne individuellement, quelle que soit sa nationalité, son état civil ou son âge. Il est versé à chacun sans aucune condition, indépendamment des moyens financiers, de cotisations, de l'activité économique ou autre. Il remplace toutes les prestations des assurances sociales existantes. Il est connu sous plusieurs noms: revenu de base, revenu de citoyenneté, revenu d'existence, dividende social. Il se distingue du Revenu minimum d'insertion (RMI), du Revenu minimum de réinsertion (RMR) et d'autres prestations sélectives et conditionnelles.

L'allocation universelle reconnaît l'existence de la personne. Elle ne vise pas à alléger les difficultés financières, mais à les prévenir. Nous connaissons en Suisse un début de régime qui y correspond, incomplètement certes: les allocations familiales. Étendre cette approche à l'ensemble de la population apporterait transparence et une importante simplification: plus de paperasserie pour administrés

et administrateurs; plus d'enquêtes financières, coûteuses et longues, parfois humiliantes; plus de possibilité pour le bénéficiaire de tricher ou de passer à travers le filet social.

Dissocier sécurité sociale et travail

Le plus grand avantage de ce projet est de dissocier la sécurité sociale et le travail. Avec un minimum pour vivre garanti, les parents qui préfèrent élever leurs enfants sans travailler hors du foyer, ou en travaillant moins; les bénévoles qui se consacrent au transport des handicapés, aux cantines scolaires ou aux autres services sociaux; les artistes qui ne peuvent vivre de leur activité; les personnes intéressées par la politique mais qui ne s'engagent pas ou peu faute de temps; bref, tous ceux qui contribuent à la bonne marche de la société et à la qualité de vie sans bénéficier d'un salaire seraient encouragés à poursuivre ces activités. En même temps, rien n'empêche de travailler ceux qui souhaitent un niveau de vie plus élevé que celui assuré par le revenu de base, ce qui serait vraisemblablement le cas pour la grande majorité.

L'idée n'est pas nouvelle. Au XVIII^e siècle, Thomas Paine remarque que le sol, source de richesse, appartient à la société en général et que, par conséquent, le revenu d'une personne a deux composantes: d'une part, le revenu en tant que membre de la société; d'autre part, le revenu de son travail appliqué au sol.

Pour passer à l'application, il faudrait trouver un consensus sur le montant de l'allocation, y compris sur des variations éventuelles selon l'âge, la taille du ménage, la région économique, etc; sur les conditions de domicile; sur la sauvegarde des droits acquis et bien d'autres aspects pratiques. Pour le financement, un premier scénario pourrait consister à répartir également parmi toute la population les 120 milliards de francs versés en prestations sociales aujourd'hui. Se basant sur une population de 7 millions, dont 25% sont des enfants qui toucheraient la moitié, on arrive à 1600 francs par mois par adulte et à 800 par

HISTOIRE D'UNE IDÉE

- 1796: Thomas Paine, révolutionnaire américain devenu citoyen français et membre de la Convention en 1792, propose dans un mémoire adressé au Directoire l'instauration d'une pension universelle (à partir de 50 ans) et d'une dotation universelle (à 21 ans) en reconnaissance de la propriété commune de la Terre;
- 1918: le mathématicien et philosophe britannique Bertrand Russell voit dans un revenu de base inconditionnel un compromis attrayant entre anarchisme et socialisme;
- 1920: le quaker anglais Dennis Milner formule, sous le nom de *state bonus*, la première proposition pleinement explicite d'allocation universelle;
- 1936: l'économiste polonais Oskar Lange fait du dividende social une composante centrale de son épure d'un socialisme de marché;
- 1962: l'économiste américain Milton Friedman lance l'idée d'impôt négatif sur le revenu;
- 1981: le Syndicat des travailleurs de l'alimentation lance le débat sur l'allocation universelle aux Pays-Bas.

L'allocation universelle

enfant. Étant donné que le but est de dissocier sécurité économique et travail, les charges sociales payées par salariés et employeurs disparaissent, et comme elles financent actuellement environ 75 des 120 milliards, il est nécessaire de les compenser.

En réalité, le montant à compenser est inférieur à 75 milliards, du fait que ceux qui reçoivent l'allocation en restituent une partie en impôts ou en taxes. Des simulations en Afrique du Sud montrent que pour financer une allocation universelle par une légère augmentation de la TVA et des autres taxes indirectes, le poids fiscal net pour ensemble de la population (allocations moins taxes induites) n'est qu'un tiers du coût total à l'État.

Notons que la TVA suisse est bien inférieure à celle d'autres pays d'Europe. Cette taxe est moins antisociale que beaucoup l'imaginent : tandis que certains échappent à la déclaration d'impôt (revenus au noir), ou diminuent leur revenu imposable par des déductions plus ou moins justifiées, il est impossible de se soustraire à la consommation. En plus, les taux de la

TVA pourraient être rendus plus progressifs en fonction du luxe des articles. L'effort financier serait encore moins lourd, car, à la suite de l'introduction de l'allocation universelle, les problèmes sociaux grevant le budget de l'État diminueraient. Moins de chômage : sans les charges sociales la main-d'œuvre devient plus attractive aux employeurs ; moins de conflits familiaux autour des questions d'argent ; plus de disponibilité de la population pour les actions communautaires préventives ; pour les bas salaires, moins de stress avec ses répercussions sur la santé et l'absentéisme.

L'expérience d'autres pays

Depuis 1977, l'État d'Alaska verse un dividende social annuel (2000 dollars en 2000) à chaque résidant, estimant que la richesse pétrolière appartient à toute la collectivité. Un montant insuffisant pour vivre, mais dont le principe de base rejoint celui de l'allocation universelle. Le gouvernement du Brésil vient d'annoncer son intention d'introduire progressivement une allocation universelle, en commençant par les

secteurs de la population les plus pauvres. En Afrique du Sud, on estime qu'un revenu de base pourrait être introduit en augmentant les taxes sur la consommation de 7.3%, réduisant la pauvreté de 73 %.

Cette volonté politique ailleurs nous interpelle : pour assurer la sécurité du revenu de la population suisse, le rôle de l'État est-il de promouvoir la croissance dans l'espoir de maintenir par ricochet éventuel l'emploi et les charges sociales ? Ou d'aller droit au but en garantissant un montant minimum pour tous ? ■

BIEN-Suisse, *Un revenu de base pour chacun -e*, Genève, 2002.

Disponible à jean-da.jimenez@bluewin.ch

Guy Standing and Michael Samson (ed). *A Basic Income Grant for South Africa*, University of Capetown Press, 2003.

Les opinions exprimées dans la rubrique Forum n'engagent pas la rédaction de DP.

Extrait de l'article publié par DP en 1996 (n° 1240), qui présentait l'allocation universelle et qui énumérait également les critiques formulées à son encontre.

La première objection qui vient à l'esprit, c'est bien sûr le caractère vertigineux de la transformation des mécanismes fiscaux, sociaux et salariaux qu'implique la mise en place d'un tel système. Il demande d'être appliqué au moins à l'échelle d'un État (mais certains de ses promoteurs seraient plus enclins à en faire une contrepartie sociale de l'Union monétaire européenne). Pour la France, Yoland Bresson, doyen de la Faculté de sciences économiques et de gestion de l'Université Paris XII, imagine une montée en puissance par tranches égales sur 5 ans reposant sur le système bancaire et accompagnée d'un gel des salaires.

S'agissant des sommes gigantesques en jeu, il faut avoir à l'esprit d'une part les prestations remplacées dont les ressources existent déjà (1er pilier de l'AVS, par exemple), d'autre part les coûts indirects dont il permet l'économie (frais de fonctionnement, coûts sociaux, et surtout la restitution opérée de manière progressive par la fiscalité directe). C'est ainsi que, pour la France, Bresson estime à 260 milliards de francs français sur 1 100 au total (par an) le surcoût imputable au système de l'allocation universelle.

Un deuxième ordre de critiques porte en quelque sorte sur la substitution de l'argent à la solidarité. On peut redouter à terme une remise en cause des finalités sociales de l'exercice ou la recherche d'échappatoires au gré des humeurs du pouvoir politique une fois des mécanismes fondés, peu ou prou, sur la notion d'assurance remplacés par une redistribution de type fiscal (faisant par exemple appel à la taxation de la valeur ajoutée brute des entreprises, selon la proposition du professeur Yves Flückiger (cf. DP 1219 du 29 juin 1994).

Mais le débat qui fait rage a surtout trait au rapport entre la personne et le travail : pour ses promoteurs, l'allocation universelle est un moyen radical d'assurer l'insertion des exclus du monde du travail ; mais ses critiques (par exemple Olivier Mongin dans la revue Esprit ou Pierre Rosanvallon dans son ouvrage La nouvelle question sociale) y voient la consécration d'une société duale inacceptable alors que, pour eux, le travail rémunéré est le lieu irremplaçable de la socialisation. Une objection voisine, moralisatrice, porte sur la désincitation au travail qu'introduirait un tel mécanisme.

fb

Les usages du ciel: Bouvier, Cendrars

La publication récente d'un choix de textes de l'auteur genevois, malgré quelques lacunes éditoriales, renouvelle le plaisir de leur lecture.

Six ans après la mort de Nicolas Bouvier (voir l'hommage de *DP* n° 1333, 26 février 1998) paraissent ses *Œuvres*. Nicolas Bouvier a dû patienter longtemps pour bénéficier de la mode littéraire: son premier récit de voyage, *Trois textes de Nicolas Bouvier*, illustré déjà par Thierry Vermet, paraît en 1951 chez Kündig à Genève. *L'Usage du monde* sort en 1963 à compte d'auteur, et ce n'est que *Le Poisson-scorpion* (1981) qui donnera à Bouvier la reconnaissance d'«écrivain» à part entière et non seulement de journaliste-voyageur-iconographe.

Ce volume rassemble un choix de ses textes les plus importants, parmi lesquels il faut signa-

ler un ouvrage moins connu, mais essentiel par l'ampleur de son parcours biographique: les entretiens exceptionnels de *Routes et déroutes* (1992). L'unique recueil de poèmes, *Le Dehors et le Dedans* (1982), vaut le détour par sa profondeur et sa gaieté désespérée. Mentionnons aussi plusieurs textes peu connus et jamais réunis en volume, parmi les premiers articles de presse du jeune voyageur dans *Le Courrier* ou *La Tribune de Genève*, en 1950, et *La Descente de l'Inde*, inédit et propos radiophoniques qui font la transition entre l'itinéraire de *L'Usage du monde* et l'évocation d'un Ceylan maléfique dans *Le Poisson-scorpion*. L'ensemble est illustré de nombreuses photos inédites, de cartes, de

dessins, dans une typographie très réussie à laquelle Quarto nous a habitués.

Bouvier disait à qui voulait l'entendre qu'il n'était guère satisfait de l'attitude de Gallimard à son égard. Ironie du sort, c'est dans cette maison que sont réunies ses *Œuvres*. Il a fallu pour cela la vogue actuelle des récits de voyage et l'intervention énergique de Suisses influents à Paris (Antoine Jaccottet, fils de Philippe, dirige la collection Quarto; Pierre Starobinski, le fils de Jean, a contribué à l'édition, etc.). C'est d'ailleurs la seule faiblesse de ce beau volume que d'être conçu par les proches de l'auteur, dans une atmosphère d'adhésion légendaire. Certes, le volume regorge d'émotion, mais les principes en sont discutables. Pourquoi certains ouvrages sont-ils exclus des *Œuvres* ou taillés en extraits? Un recueil de ce type peut-il se passer d'une bibliographie détaillée? Pourquoi la chronologie «Vie et œuvre» est-elle si sommaire? Quel dommage! Mais ne boudons pas notre plaisir...

Jérôme Meizoz

Nicolas Bouvier, *Œuvres*, édition établie par Eliane Bouvier avec la coll. de Pierre Starobinski. Paris, Gallimard, coll. Quarto, 2004, 1420 p. illustrées.

Vient de paraître

Christine Le Quellec Cottier, *Devenir Cendrars. Les années d'apprentissage*. Paris, Champion, Cahiers Blaise Cendrars 8, 2004, 323 p.

Un ouvrage important, issu d'une thèse universitaire, sur les années d'apprentissage de Blaise Cendrars, l'influence de la culture germanique dans sa formation (Sausser lisait et écrivait l'allemand!), le choix de son pseudonyme en 1912, la genèse des premiers textes de *Pâques à New York* à *Moravagine*. Enfin, la constitution progressive de la posture d'écrivain «bourlingueur», français de nationalité et de cœur, tournant comme un écureuil «dans la cage des méridiens».

Politique culturelle

L'engagement poétique selon Adolf Muschg

Lors de la Foire du Livre de Francfort en 1998, Flavio Cotti, alors président de la Confédération, appelle les créateurs à s'engager, à affirmer leur présence dans la société. Voici la réaction d'Adolf Muschg, écrivain suisse dans la tradition morale de Frisch et Dürrenmatt, parue dans la revue *Feuxcroisés* (n° 2, 2000), traduite par Marion Graf.

Je n'ai pas la moindre envie de me demander, maintenant, jus-

qu'ou M. Cotti aurait été prêt à honorer l'engagement qu'il réclame. (...) À cela, on ne peut que répondre: merci bien, Monsieur le Président, merci de votre bonne volonté, nous repasserons quand nous aurons besoin de quelque chose. Nous vivrons peut-être mieux grâce à votre déclaration. Peut-être même littéralement, car elle pourrait vouloir dire que vous attribuez quelques millions de plus à Pro Helvetia - c'est ça, le langage qui

compte, c'est là que vous pourriez vraiment faire quelque chose. Mais votre déclaration n'aide personne à écrire ne serait-ce qu'une seule phrase, personne. L'art, c'est le contraire des bonnes intentions. L'invitation de Cotti peut partir d'une bonne intention - et c'est bien qu'elle existe. Mais l'artiste doit savoir qu'elle n'a rien à voir avec son travail. Rien. Il doit être autre. La sentence de Ludwig Hohl, qui fait partie du titre

d'un de ses livres, que «presque tout est autre», est en fait la seule poétique vraiment efficace, politiquement parlant. Le politicien doit savoir que rien ne se fait pour son édification. Rien ne se fait non plus pour une meilleure construction de la nation. L'artiste peut parfaitement s'engager en tant que citoyen. Mais ce qu'il fait n'a pas le droit de porter une étiquette. S'il en porte une, c'est qu'il est déjà classé. ■